



Assemblée générale

Distr. limitée
7 décembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 20 a) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Suède et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

Additif

Ajouter les États suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :
Bangladesh, Grèce et Guatemala.